

## **Amnistie internationale Canada francophone**

# **PROCÈS-VERBAL**

**Assemblée générale annuelle**

**30 mai 2020**

**Cette Assemblée générale annuelle s'est tenue par vidéo conférence**

## 1. Ouverture l'Assemblée

À l'ouverture de l'Assemblée, France-Isabelle Langlois, directrice générale de la section, mentionne que l'Assemblée se tient sur des territoires autochtones non cédés. Elle se présente aux membres de l'Assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Des directives sont données aux membres participants en vue de faciliter le déroulement de l'Assemblée tenue par vidéo conférence.

## 2. Élection d'un(e) président (e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Julien Silvestre, président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres. Il signale l'importance pour le Conseil de tenir cette Assemblée malgré les conditions difficiles de la pandémie. Cette Assemblée est d'autant plus importante dans ce contexte où les libertés et droits fondamentaux sont fragilisés; la voix d'Amnistie doit se faire entendre encore plus fort.

Il souhaite à tous et toutes une excellente Assemblée et procède à la nomination des présidente et secrétaire d'assemblée, des élections et des débats qui vont se dérouler tout au cours de la journée.

### AGA-01-20052020

**Sur une proposition de Danielle Corbeil, appuyée par Imen Derouiche, il est résolu à l'unanimité que Marthe D'Amours agisse comme secrétaire de l'Assemblée générale, des débats et des élections.**

### AGA-02-20052020

**Sur une proposition de Suzanne Chénier, appuyée par Michel Barrett, il est résolu à l'unanimité que Amel Yaddaden agisse comme présidente de l'Assemblée générale, des débats et des élections.**

## 3. Vérification de l'avis de convocation et du quorum

La présidente de l'Assemblée confirme que l'avis de convocation a bien été transmis dans le délai requis de trois mois avant la tenue de l'Assemblée tel que précisé par les règlements et que cet avis comportait l'information requise tel que cela est stipulé dans les règlements généraux de l'organisme. Elle précise que seuls les membres en règle ont droit de vote.

Le quorum est constaté à plus de 30 membres. Elle invite les membres à s'exprimer durant cette Assemblée en utilisant les divers outils mis à leur disposition et présentés au début de l'Assemblée, puis rappelle la liste des documents qui leur ont été transmis avant l'Assemblée.

#### 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente de l'Assemblée procède à la lecture de l'ordre du jour.

Aucune modification, aucun ajout n'est demandé.

##### **AGA-03-30052020**

**Sur une proposition de Imen Derouiche appuyée par Claude Savoie, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

#### 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 04 mai 2019

Personne ne demande à ce que la lecture en soit faite; le procès-verbal présenté ne suscite aucune question ni demande de modification.

##### **AGA-04-30052020**

**Sur une proposition de Kristina-Maud Bergeron appuyée par Philippe U. del Drago, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 04 mai 2019, tel que présenté.**

#### 6. Présentation des rapports du CA, de la Direction générale, du CNDJ, et de la trésorière

**Julien Silvestre**, président, présente le rapport du Conseil d'administration. Malgré les bouleversements survenus en cours d'année tant à la section qu'à l'international, AICF a pu faire les ajustements nécessaires pour maintenir le cap et avoir un impact satisfaisant au niveau de ses gestes et prises de position. Le Conseil ainsi que les comités qui se sont adjoints des personnes ressources expérimentées ont tenu plusieurs réunions. Le travail sur les décisions de l'Assemblée générale 2019 s'est ainsi poursuivi; les discussions sur le plan stratégique se feront à l'automne dans le cadre d'une assemblée spéciale.

Julien remercie les membres du Conseil, ceux des comités ainsi que le personnel qui a consenti des sacrifices, toutes ces personnes qui ont œuvré toute l'année et ont fait en sorte qu'Amnistie ait accompli autant de travail.

**France-Isabelle Langlois**, directrice générale, fait un tour d'horizon des actions et des campagnes menées au cours de l'année dans un contexte international où la montée du populisme et le durcissement des politiques multiplient les violences et les inégalités. AICF s'est manifestée ici (manifestes, prises de position publiques...) et ailleurs (pétitions, marathon d'écriture...). Des perspectives du travail pour l'année en cours sont présentées, puis France-Isabelle exprime sa

reconnaissance à l'équipe et rappelle l'importance pour Amnistie de pouvoir compter sur l'appui et l'implication de ses membres.

L'Assemblée reçoit par la suite les membres du **Comité national des Jeunes** (par vidéo) qui, tour à tour, exposent les réalisations et préoccupations qui les ont mobilisés durant l'année : implication dans les campagnes, mobilisation et formation des jeunes, gouvernance de leur Comité.

**Meinna Gwet**, trésorière du Conseil d'administration, procède à la présentation de son rapport, des états financiers vérifiés ainsi que du budget 2020. Compte tenu des événements exceptionnels survenus durant l'exercice (défaillance des systèmes de collecte de dons, COVID19...), le Conseil a dû procéder à des ajustements ponctuels afin de maintenir la viabilité de l'organisme et d'investir plus énergiquement dans la recherche de fonds (engagement de personnel...). Les auditeurs ne rapportent pas d'incohérence ni d'anomalie dans la gestion financière des affaires d'Amnistie et soulignent l'excellente collaboration des parties tout au long de l'année et pour la préparation des rapports. Le budget 2020 malgré des prévisions à la baisse des revenus se veut un budget équilibré.

Une période de questions et de commentaires a suivi la présentation des rapports, puis, l'Assemblée a procédé à leur adoption.

**AGA-05-30052020**

**Sur une proposition de Imen Derouiche appuyée par Suzanne Chénier, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du président du Conseil d'administration d'AICF.**

**AGA-06-30052020**

**Sur une proposition de Danielle Corbeil appuyée par Claude Savoie, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de la directrice générale d'AICF.**

**AGA-07-30052020**

**Sur une proposition de Jean Picher appuyée par Imen Derouiche, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de la trésorière.**

**AGA-08-30052020**

**Sur une proposition de Régina Calcagno, appuyée par Philippe U. del Drago, il est résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers audités de l'exercice financier 2019.**

**AGA-09-30052020**

**Sur une proposition de Imen Derouiche, appuyée par François Lavigne-Massicotte, il est résolu à l'unanimité d'entériner les prévisions budgétaires 2020 adoptées par le Conseil d'administration.**

### **AGA-10-30052020**

**Sur une proposition de Éric Brassard, appuyée par Jean Picher, il est résolu à l'unanimité de confier le mandat d'audit des états financiers 2020 au cabinet comptable Pétrie Raymond.**

## **7. Présentation et adoption des propositions du Conseil d'administration et des membres**

### **Motion sur le travail d'Amnistie dans le cadre de la crise sanitaire mondiale**

Considérant que nous faisons face à une urgence sanitaire sans précédent et considérant la crise économique qui se dessine, la mobilisation au niveau mondial en faveur de la défense des droits humains n'a jamais été aussi nécessaire; il est attendu que tout au long de la crise que nous vivons actuellement, et au-delà, Amnistie internationale :

- prenne la défense des droits fondamentaux de toutes et de tous, et veille à ce qu'ils soient respectés, en particulier auprès des personnes les plus vulnérables de la société ;
- appelle les États à faire en sorte que toutes les personnes aient accès aux soins de santé, à un logement et à la protection sociale nécessaires pour faire face aux conséquences sanitaires et économiques de la COVID-19 ;
- veille à ce que les restrictions exceptionnelles apportées dans de nombreux pays aux libertés fondamentales, notamment en ce qui a trait à l'utilisation des technologies, soient proportionnées, et ne deviennent pas la nouvelle normalité.

**Il est entendu qu'au Canada et au Québec, AICF suivra de près les mesures prévues contre la COVID-19 au niveau national, concernant en particulier les populations vulnérables, ainsi que les initiatives prises par nos gouvernements respectifs en faveur de l'aide et de la coopération internationales.**

Un amendement est apporté par un collectif de Montréal et se lit comme suit :

*L'Assemblée générale invite la section à aller au-delà de la simple vigilance et à mener une évaluation de la situation des droits humains au Québec avec un suivi trimestriel, et à s'associer à toute enquête qui serait lancée sur le sujet.*

Après échanges entre un représentant du collectif et le président du Conseil d'administration, une partie de l'amendement corrigé est incluse dans la proposition principale du Conseil qui se lit maintenant comme suit :

**Il est entendu qu'au Canada et au Québec, AICF suivra de près les mesures prévues contre la COVID-19 au niveau national, concernant en particulier les populations vulnérables, ainsi que les initiatives prises par nos gouvernements respectifs en faveur de l'aide et de la coopération internationales, mais également en menant une évaluation de la situation des droits humains au Québec, périodiquement, et en s'associant à toute enquête qui serait lancée sur le sujet.**

### **AGA-11-30052020**

**Sur une proposition de Michel Barrett, appuyée par Jérôme Gosset, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'amendement tel que convenu entre le Conseil et le collectif qui en a fait la proposition.**

**AGA-12-30052020**

**Sur une proposition de Kristina-Maud Bergeron, appuyée par Jean Picher, il est résolu à l'unanimité d'adopter la Motion sur le travail d'Amnistie dans le cadre de la crise sanitaire mondiale tel qu'amendée par l'Assemblée.**

**Motion sur la présentation d'un mémoire par AICF au Comité des droits de l'Homme des Nations Unies, sur la Loi 21. Cette proposition est présentée par Michel Barrett, membre.**

Considérant que :

- a) en vertu de l'article 40 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques adopté sous les auspices de l'ONU ratifié à ce jour par 172 États;
- b) le Canada a ratifié ledit Pacte international le 19 mai 1976 avec l'accord explicite du gouvernement du Québec;
- c) l'adoption à majorité simple sous la procédure du bâillon de la Loi 21 sur la Laïcité de l'État en juin 2019 par les membres de l'Assemblée Nationale du Québec n'honore pas l'engagement international du Québec à l'égard dudit Pacte puisque la Loi ci-haut mentionnée en viole notamment l'article 18 qui y est formellement inscrit;
- d) en vertu de l'article 40 du Pacte ci-haut mentionné, le Canada doit soumettre périodiquement un rapport au Comité des droits de l'Homme des Nations-unies dont le prochain doit être soumis au plus tard le 24 juillet 2020;
- e) l'examen des lois nationales par les membres du Comité des droits de l'Homme de l'Onu au regard de ce Pacte se fait uniquement en fonction du droit international ce qui signifie que le recours aux mécanismes québécois et canadien de dérogation tel que mentionné dans la loi 21 sur la Laïcité de l'État du Québec à l'égard des Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés n'aura aucune incidence juridique aux yeux du droit international;
- f) suite au dépôt de ce rapport par le Canada, le Comité permettra à des organisations non gouvernementales ainsi qu'aux commissions des droits de la personne de présenter des alternatives sur la façon dont le Canada et les provinces s'acquittent de leurs obligations en vertu du Pacte ci-haut cité;
- g) les membres du Comité des droits de l'Homme ont l'habitude d'étudier ces rapports alternatifs très sérieusement (voir point f) et que conséquemment, ils ne manqueront pas de noter avec rigueur que le gouvernement du Québec n'a émis aucun rapport minutieux et documenté invoquant un ou des motif(s) reconnu(s) par le droit international justifiant l'adoption de cette Loi 21 sur la Laïcité de l'État qui altère significativement l'article 18 du P.I.D.C.P déjà cité, l'article 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (D.U.D.H.) tout en compromettant les engagements internationaux du Québec envers la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de même que l'interdépendance, l'universalité, l'indissociabilité et l'intime liaison entre les droits humains inscrits dans les Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés;
- h) le Comité des droits de l'Homme pourrait aussi accueillir des communications individuelles à certaines conditions;

**Il est proposé que Amnistie Internationale Canada francophone soumette un rapport alternatif au rapport que le Canada présentera au Comité des droits de l'Homme des Nations unies d'ici le 24 juillet 2020. Ce rapport alternatif devra rigoureusement démontrer en quoi la Loi 21 sur la laïcité de l'État du Québec :**

- a) va à l'encontre des engagements internationaux du Québec;
- b) compromet l'interdépendance, l'universalité, l'indissociabilité et l'intime liaison entre les droits humains formellement inscrits dans les Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés;
- c) engendre la stigmatisation, la ségrégation et l'exclusion de personnes en altérant de façon significative leur droit à la liberté d'expression, de conviction et de religion et par conséquent, leurs autres droits humains et ce, tout en leur causant des préjudices irréparables;
- d) est un exemple patent de racisme systémique.

Après échanges entre Michel Barrett et le président du Conseil d'administration, une partie seulement de la proposition est retenue, les autres demandes étant jugées trop contraignantes.

La nouvelle proposition se lit donc comme suit :

**Il est proposé que Amnistie Internationale Canada francophone soumette un rapport alternatif au rapport que le Canada présentera au Comité des droits de l'Homme des Nations unies d'ici le 24 juillet 2020.**

#### **AGA-13-30052020**

**Sur une proposition de Claude Savoie, appuyée par Danielle Corbeil, il est proposé qu'Amnistie Internationale Canada francophone soumette un rapport alternatif au rapport que le Canada présentera au Comité des droits de l'Homme des Nations unies d'ici le 24 juillet 2020.**

Le vote est demandé sur la proposition.

Résultats du vote :

Pour : 15 voix      Contre : 21 voix      Abstentions : 8 voix

**La proposition est rejetée à la majorité.**

## **8. Postes ouverts au Conseil d'administration et élection des divers délégués**

La présidente de l'Assemblée rappelle les postes qui sont en élection au Conseil : la présidence, le poste de secrétaire, des administrateurs-trices, dont deux postes pour un mandat de deux ans et un poste pour un mandat d'un an. Selon les règlements généraux, pour qu'un poste au Conseil soit fermé, il doit avoir reçu plus d'une candidature. Les postes de secrétaire et d'administrateurs-trices (mandat de 2 ans) sont donc ouverts. Un appel à tous est fait. Aucun membre ne se manifeste.

### **Délégation Jeune au Forum régional et à l'Assemblée mondiale 2021**

Considérant la crise sanitaire mondiale que nous vivons;

Considérant que celle-ci aura entraîné l'annulation de l'Assemblée mondiale du mouvement qui devait avoir lieu en juillet 2020;

Considérant le travail et l'engagement de Jana Abdul-Rahim dans la préparation à cette assemblée durant toute l'année;

Le Conseil recommande que le mandat donné à Jana par l'Assemblée des membres en 2019 de représenter l'organisation à titre de déléguée au Forum régional et à l'Assemblée mondiale 2020 soit reconduit pour l'année 2021.

#### **AGA-14-300520**

**Sur une proposition de Imen Derouiche appuyée par Caroline Russell, il est résolu à l'unanimité d'adopter la recommandation du Conseil d'administration à l'effet de prolonger le mandat de Jana Abdul-Rahim à titre de déléguée au Forum régional et à l'Assemblée mondiale en 2021.**

#### **Validation des postes réservés aux divers représentants**

##### **Représentant des employés d'AICF**

ATTENDU QUE conformément à l'article 47 du chapitre IV de nos Règlements : Les employés du Secrétariat élisent annuellement à la majorité des voix leur représentant au Conseil d'administration avant l'Assemblée générale annuelle et ce représentant entre en fonction dès son élection, laquelle est entérinée par l'Assemblée. Tous les employés du secrétariat, à l'exception du directeur général, sont éligibles au poste de représentant des employés au Conseil d'administration. IL EST PROPOSÉ que Marisa Berry Mendez siège au Conseil d'administration de la section, à titre d'administratrice pour un mandat d'une durée d'une année.

#### **AGA-15-300520**

**Sur une proposition de Charlène Raby appuyée par Karine Gentelet, il est résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de Marisa Berry Mendez à titre de représentante des employés au Conseil d'administration pour une durée d'une année.**

##### **Représentant des groupes Jeunes**

ATTENDU QUE conformément à l'article 48 du chapitre IV de nos Règlements : Le représentant des groupes Jeunes est élu par les membres du Comité national des jeunes avant l'Assemblée générale annuelle et ce représentant entre en fonction dès son élection, laquelle est entérinée par l'Assemblée générale annuelle :

#### **AGA-16-300520**

**Sur une proposition de François Lavigne-Massicotte appuyée par Ghada Jerbi, il est résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de Gabriel le Crovasce à titre de représentante des groupes Jeunes au Conseil d'administration pour une durée d'une année.**



### Représentant des groupes locaux

ATTENDU QUE conformément à l'article 49 du chapitre IV de nos Règlements : Le représentant des groupes locaux est élu à tous les deux ans (années paires) à la majorité des voix pendant l'Assemblée générale annuelle. Chaque groupe local accrédité présent à l'Assemblée a droit à un vote. Ce représentant entre en fonction dès son élection, laquelle est entérinée par l'Assemblée générale annuelle.

### **AGA-17-300520**

**Sur une proposition de Madeleine Lepage appuyée par Suzanne Chénier, il est résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de Justine Blais à titre de représentante des groupes locaux au Conseil d'administration pour une durée de deux ans.**

## **9. Élection des scrutateurs, présentation des candidats et ouverture des élections pour le Conseil d'administration**

### Élection des scrutateurs

Comme il s'agit d'un vote électronique, le Conseil recommande que l'une des deux personnes élues comme scrutateur-trices soit une employée membre d'AICF afin de faciliter le décompte des voix; cette personne sera accompagnée par un autre membre.

### **AGA-18-300520**

**Sur une proposition de Danielle Corbeil appuyée par Claude Savoie, il est résolu à l'unanimité de nommer Perrine Curé (employée d'AICF et membre) et Gilles Sabourin scrutatrice et scrutateur pour l'élection du Conseil d'administration.**

### Présentation des candidatures au Conseil

Les candidats et candidates aux différents postes se présentent aux membres. Se succèdent donc dans l'ordre :

À la présidence : Julien Silvestre président sortant et Ghada Jerbi.

Au secrétariat : François Lavigne-Massicotte secrétaire sortant.

Aux postes d'administrateurs-trices (mandat de deux ans): Imen Derouiche et Philippe U. des Drago, tous deux administrateurs sortant.

Au poste d'administrateur-trice (mandat d'un an) : Kimberly Coulombe et Yu-Min Chang, administratrice sortant.

**La procédure pour le vote électronique est expliquée. La présidente de l'Assemblée déclare ouverte la période de votation.**

## **10.Panel**

Le panel animé par Hélène Lagacé invite Sofia Lanyon et Roberto Morales, représentants d'Amnistie internationale au Chili à nous faire part de la situation qui prévaut actuellement dans ce pays sur divers plans, économique, politique, social, la mobilisation qui s'ensuit, l'implication de la section d'Amnistie pour la protection des droits humains, constats et défis dans le contexte de la COVID-19. Suite aux présentations faites par les invités, les membres expriment diverses préoccupations et questions soulevées par les exposés. Les échanges se poursuivent avec les panelistes.

## **11. Résultats des élections, conclusion et levée de l'Assemblée**

La présidente de l'Assemblée annonce les résultats de l'élection et remercie ceux et celles qui se sont présentés :

**Julien Silvestre est réélu au poste de président.**

**François Lavigne-Massicotte est réélu au poste de secrétaire.**

**Imen Derouiche et Philippe U. del Drago sont réélus aux postes d'administrateur-trice (mandat de deux ans).**

**Kimberly Coulombe est élue administratrice pour un mandat d'un an.**

Julien Silvestre remercie les membres pour leur présence et leur implication dans l'Assemblée, pour leur patience également. L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la clôture de l'Assemblée à 14h45.

Marthe D'Amours

Secrétaire d'assemblée